

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 413

Artikel: Coup dur pour les écologistes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018747>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Coup dur pour les écologistes

Les jeux sont faits. Les groupes écologistes ne sont pas parvenus à se faire entendre dans les partis bourgeois. Ils ont même, dans un cas au moins, complètement échoué : le Parti libéral leur a opposé une brutale fin de non-recevoir (DP 310).

Avec l'annonce de la création du Rassemblement démocratique genevois (voir entrefilet), la réplique est sèche. Il faut se souvenir que dans les

Voilà en quels termes (« La Suisse », 24.6.1977), les promoteurs du Rassemblement démocratique genevois annonçaient, entre autres, la tendance de leur formation : elle a pour but de « grouper les personnes qui portent un intérêt marqué à une saine gestion économique et écologique des affaires publiques » et de « promouvoir une politique fondée sur la protection et l'aménagement de la qualité de la vie, tout en ménageant les impératifs de l'équilibre économique »...

Et les mêmes responsables de préciser : « Les structures économiques et politiques de notre République ne sont pas orientées vers la satisfaction des besoins réels de la population. Il en résulte un malaise profond entre citoyens élus au Grand Conseil et au Conseil d'Etat. Trop souvent, les responsables politiques ont confondu intérêts particuliers et intérêt général. C'est la raison pour laquelle nous proposerons des hommes nouveaux pour une nouvelle politique ».

trois partis bourgeois, les démo-chrétiens, les radicaux et les libéraux, c'est parmi les derniers que l'on trouve la « clientèle » la plus sensibilisée aux problèmes de l'environnement. Alors qu'une

partie de ces gens-là semble se résigner au coup de force de la direction de leur formation, une autre a donc décidé de franchir le pas en lançant une nouvelle formation sur l'échiquier politique genevois.

Les promoteurs du parti en question ne sont pas connus. Mais qui fréquente les milieux écologiques reconnaît une frustration bien précise dans la méfiance annoncée à l'endroit des institutions politiques traditionnelles : c'est celle de tous ceux qui, proches du Parti libéral (quand ils n'en sont pas membres), se heurtent jour après jour — qu'il s'agisse des démolitions dans le centre-ville, de l'autoroute de contournement — à la politique du chef libéral du Département des travaux publics et à sa volonté de bétonner ville et campagne à un rythme accéléré.

La contre-attaque, malheureusement, semble bien timide; et en l'état actuel le nouveau parti ne

devrait pas inquiéter les trois membres de la coalition bourgeoise et le lobby qui la gouverne. Ce dernier vient du reste d'enregistrer une nouvelle victoire : il a réussi à placer l'un des siens, M. Milleret, sur le ticket électoral du PDC pour le Conseil d'Etat. M. Milleret venait de faire preuve de son efficacité en coulant, de manière magistrale — il avait même pour cela obtenu l'appui d'un député communiste... — le projet socialiste qui tendait à remplacer l'autoroute de contournement à travers les Evaux et la presqu'île de Loex par une simple route...

De cette manière, si dans la nouvelle répartition des dicastères gouvernementaux, M. Vernet passe aux Finances, M. Milleret reprendra les Travaux publics... et les intérêts du groupe seront mieux défendus que jamais. Face à la puissance du lobby du béton, on ne peut être que consterné par la fragilité des groupes de pression écologiques.

Le danger des loisirs

Une statistique de saison, celle des « accidents pendant les loisirs » en Suisse ! Est-ce l'influence de la réduction des horaires de travail ? En tout cas, ces dernières années, l'importance des accidents qui ont eu lieu pendant les « loisirs » s'est considérablement accrue. Une première indication : pour les assurés enregistrés à la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA, à Lucerne), et pendant les années 1963 à 1970, le nombre de ces accidents a cru de 73 000 à près de 85 000, c'est-à-dire de 45,4 % à 49 %; sur 1000 assurés du sexe masculin, on enregistrerait environ quatre accidents de plus que sept ans auparavant pendant les loisirs (chez les assurés de sexe féminin, l'augmentation a été plus faible : de deux à trois).

Voilà des chiffres qui font réfléchir¹. D'emblée deux précisions :

¹ Voir notamment, Samuel Fasler, « Les accidents pendant les loisirs, en Suisse », résumé d'un exposé paru dans « Forum Statisticum » (déc. 1974).

— Les seuls calculs possibles sont effectués à partir des données de la CNA qui assure contre les accidents environ deux tiers des salariés dans notre pays, et ce de par la loi. On ne trouvera donc pas dans l'« échantillonnage » notamment les accidents survenus aux personnes occupées dans l'agriculture, les banques et les assurances, dans l'hôtellerie et dans une bonne partie du commerce. Les tendances paraissent néanmoins valables pour l'ensemble de la population.

— Sont considérés comme « accidents pendant les loisirs », les accidents qui ne surviennent ni pendant le travail, ni sur le chemin du travail; il s'agit donc d'accidents non professionnels.

Les statisticiens de la CNA ont décortiqué de la manière la plus précise possible tous les cas d'accidents qu'ils ont pu répertorier. N'entrons pas dans trop de détails ! Le plus évident, si l'on consulte attentivement les tableaux publiés (rubriques principales : au domicile, au dehors, participation à des fêtes et à des réunions, occupations « accessoires », sports, et enfin promenades, excursions, voyages), c'est que les accidents de sport sont les